Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251222-722025-DE

N° 72/2025 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 22 décembre 2025** **OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT : MISE A JOUR**
DATE DE CONVOCATION : Le 16 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 16 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 26	L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M TREUIL qui a donné procuration à Mme KUHN Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF Mme LUCAS Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M57,
Vu le règlement budgétaire et financier du 14 novembre 2022,
Vu les délibérations approuvant les programmes d'opération considérés et leurs plans de financements,
Vu la délibération créant 2 AP/CP du 23 janvier 2023, les révisions n°1 du 3 avril 2023 (AP 2023-01 et 2023-02) ; n°2 du 13 novembre 2023, n°3 du 22 mars 2024, n°4 du 1er juillet 2024, n°2 et 5 du 30 septembre 2024 (AP 2023-01 et 2023-02) ; n°3 et n°6 du 16 décembre 2024 (AP 2023-01 et 2023-02) ;

1) L'AP 2023-02 (Réhabilitation de la rue Saint Yves) est clôturée.

Le bilan de l'autorisation de programme s'établit à 1 926 541.08€ en dépenses, répartis comme suit :

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
Dépenses	676 803.89	1 248 500.24	1 236.95	**1 926 541.08**

2) En raison de l'existence d'engagements de crédits non soldés, l'AP 2023-01 (Construction d'une crèche multi-accueil) est reconduite en 2026.

AP 2023-01 : Construction d'une crèche multi-accueil : révision n°7

Le montant de l'autorisation de programme votée s'établissait à 1 730 452.34€ en dépenses, répartis comme suit :

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
Dépenses	619 502.46	1 035 113.64	75 836.24	1 730 452.34

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 029-212901904-20251222-722025-DE

Suite à la reconduction en 2026, l'autorisation de programme s'établirait comme suit :

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total AP
Dépenses	619 502.46	1 066 858.63	11 705.64	**1 698 066.73**

3) En raison de la révision du coût d'objectif et du calendrier d'opération, l'AP 2025-01 (Restructuration et réhabilitation de la salle omnisports) est affinée comme suit :

AP 2025-01 : Restructuration et réhabilitation de la salle omnisports : révision n°1

Le montant de l'autorisation de programme votée s'établissait à 2 323 200€ en dépenses, répartis comme suit, sur la base d'un programme de travaux fixé à 1 610 000€ HT.

	CP 2025	CP 2026	Total AP
Dépenses	700 000	1 623 200	**2 323 200**

Suite aux études menées en lien avec le cabinet O' Architecture, le programme des travaux s'élèverait désormais à 2 058 000€ HT.

L'autorisation de programme s'établirait donc comme suit :

	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total AP
Dépenses	56 635.43	950 000	**1 854 164.57**	**2 860 800**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 6 abstentions, décide :

- D'approuver la clôture de l'autorisation de programme « Réhabilitation de la rue Saint Yves » ;
- D'approuver les modifications exposées des autorisations de programme « construction d'une crèche multi-accueil » et « Restructuration et réhabilitation de la salle omnisports » ;
- De dire que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2026.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Bertrand AUDREN

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 22 décembre 2025
Le Maire, Bertrand AUDREN

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)